

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
Hors du DÉP^t : — » 6 » 11 » 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
4 h. 16 m. matin.	5 h. 40 m. matin.	7 h. 28 m. matin.	9 h. 10 m. matin.	8 h. 56 m. matin.	4 h. 22 m. soir.	5 h. 53 m. soir.	10 h. 13 m. soir.	4 h. 41 m. matin.	4 h. 39 m. matin.
5 h. 10 m. soir.	1 h. 40 m. soir.	2 h. 51 m. soir.	4 h. 33 m. soir.	4 h. 22 m. soir.	8 h. 52 m. soir.	11 h. 53 m. soir.			2 h. 48 m. soir.
10 h. 10 m. soir.	5 h. 40 m. soir.	7 h. 34 m. soir.	8 h. 52 m. soir.	9 h. 33 m. soir.		11 h. 53 m. soir.			

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. 15 m. matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56 m. soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 6 h. 43 m. matin.
Arrivée à Cahors. — 8 h. 48 m. matin.

Cahors, 1^{er} Juillet.

Hier soir, lundi, l'Agence Havas a communiqué aux journaux les deux notes suivantes : Une réunion des membres du groupe de l'Appel au peuple a eu lieu chez M. Rouher.

Le testament du prince Louis-Napoléon a été lu, ainsi que le codicille politique qui y est annexé. Aucune décision n'a été prise.

M. Ferdinand Barrot, président du groupe sénatorial de l'Appel au peuple, et le comte Joachim Murat, président du groupe de l'Appel au peuple de la Chambre des députés, ont été chargés de se rendre chez le prince Jérôme Napoléon pour lui donner communication du testament du prince défunt.

Les membres de l'Appel au peuple ont exprimé tout d'abord le désir que M. Rouher se chargât de faire cette communication au prince Jérôme. Mais M. Rouher a décliné cette mission déclarant que depuis qu'il avait appris la mort du prince Louis-Napoléon, son parti était irrévocablement pris de se désintéresser désormais de la politique active.

Il voulait, assurent ses amis, faire proclamer la déchéance du prince Napoléon.

Il paraît que l'intervention de M. Paul de Cassagnac aurait été très violente.

Le parti bonapartiste est divisé, mais on prétend que la majorité marche avec le prince Napoléon ; ce serait là la véritable raison de la retraite de M. Rouher.

Le discours de M. Jules Ferry, qui a rempli près de deux séances, et au sujet duquel on lira plus loin quelques détails empruntés au Soleil, a été aussi injuste que violent.

M. Jules Ferry a accusé les congrégations de « corrompre la jeunesse française ». Combien, parmi les députés du centre gauche auxquels, il veut plaire, ont confié leurs enfants à ces congrégations « corruptrices » ! Il attaque le conseil supérieur, ce conseil qui a été présidé par MM. Jules Simon et Bardoux ! Il avoue que le procès qu'il fait à l'enseignement des Jésuites est un procès de « tendances ». Ce mot si malencontreux lui échappe, et il ne s'aperçoit seulement pas de la maladresse. Et après avoir osé prononcer un pareil mot, il s'écrie « Jamais nous n'avons été plus forts. Nous n'avons rien à craindre si nous agissons. »

Nous ne connaissons rien de plus autoritaire et de plus effrayant que ces dernières paroles. Elles bouleversent toutes les idées que les esprits sages et droits se sont faites de la République. Elles sont graves, surtout quand on les rapproche du commentaire suivant de la République française : « A quoi sert d'être fort, si l'on ne veut pas user de sa force. »

C'est dans la discussion de l'article 7 que M. Jules Ferry trouvera des orateurs qui lui répondront dignement et complètement. La discussion générale a été pour le moment fermée, et la Chambre a décidé par 366 voix contre 150, de passer à l'examen des articles. Ce vote n'a rien de concluant, attendu qu'il y a, dans le projet de loi, des dispositions acceptées par un grand nombre de députés hostiles seulement à l'article 7.

Le contre-projet Bardoux amènera à la tribune M. Bardoux et M. Léon Renaud. S'il était rejeté, il serait prouvé que si les gauches réclament la liberté quand ils sont dans l'opposition, elles la méconnaissent une fois arrivées au pouvoir.

Du reste, il ressort du discours de M. Jules Ferry, qu'il ne veut plus frapper que les jésuites en conservant la liberté à toutes les autres congrégations religieuses. Le Temps, qui commence à voir clair (ainsi que nous le montrions dernièrement), et qui voudrait éviter à la République l'une des plus lourdes fautes qu'elle puisse commettre, paraît renoncer à la combinaison qu'il voulait substituer à l'article 7, et se décide à dire qu'il vaudrait mieux laisser les choses à l'état à la condition de renforcer l'inspection.

Nous n'avons jamais soutenu autre chose dans le Journal du Lot, et nous souhaitons que l'avertissement de notre confrère parisien soit entendu et compris du Sénat ; car on n'a jamais mis en doute le vote de l'article 7 par la Chambre des députés. Ajoutons que tout fait espérer du Sénat une bonne résolution.

La séance de samedi a été marquée par la volte-face de M. Janvier de la Motte, député

bonapartiste. Après avoir défendu les lois Ferry avec toutes sortes d'attaques contre les jésuites et les royalistes, M. Janvier de la Motte a sauté à pieds joints pardessus le cercueil du prince Louis-Napoléon, et est tombé du premier coup dans le parti radical. Nos lecteurs savent qu'il s'était fait inscrire déjà à la réunion de l'union républicaine.

SÉNAT

Séance du 28 juin.

M. de Gavardie développe son interpellation sur les graves atteintes portées à la dignité et à l'indépendance de la magistrature.

L'orateur critique l'œuvre incessante d'épuration qui n'est, dit-il, qu'une œuvre de désorganisation progressive de la magistrature. Le gouvernement actuel n'a pas fait moins de 539 révocations de magistrats depuis cinq mois. C'est la première fois qu'on a vu d'aussi effroyables hécatombes. On ne compte que 32 révocations en 1830 et que 58 en 1848.

Quelques voix à gauche : « On n'en a pas fait encore assez. » Ce qui veut dire : des places, des places pour nos amis !

M. de Gavardie est un orateur ardent qui pose très nettement les questions et qui les traite avec tous les développements qu'elles comportent. C'est de plus un irrégulier qui n'appartient à aucun groupe et qui n'obéit qu'à des inspirations personnelles. Il a le trait aussi piquant que juste. Et plusieurs fois il a excité aux dépens de M. le garde des sceaux et de son prédécesseur, M. Crémieux, qu'il appelle le « Faucheur de la Magistrature », l'hilarité de l'assemblée.

M. le président du Sénat a de bien singulières susceptibilités. M. de Gavardie examinait la conduite du préfet des Hautes-Pyrénées. « Ne l'attaquez pas, dit M. Martel, puisqu'il n'est pas là pour se défendre. » Bizarre théorie qui n'irait à rien moins qu'à interdire aux membres des assemblées toute appréciation de la conduite des fonctionnaires de l'ordre administratif ! Et cependant, comme dit M. de Gavardie, il ne manque pas de préfets qui outragent le corps judiciaire ! Ce qu'on n'avait pas encore vu jusqu'ici, non plus, c'est la promotion inopinée d'avocats obscurs aux premiers postes de la magistrature assise ou debout sur la seule recommandation d'un député et en récompense de services électoraux.

L'argumentation vive et serrée de l'orateur met le garde des sceaux, et son lieutenant M. Goblet, dans un état indescriptible d'exaspération. Le sous-secrétaire d'Etat — qui a dû déjà retirer à la Chambre une expression imprudente — n'a pas profité de cette première leçon. « C'est faux » s'écrie-t-il ; et comme il voit que l'orateur n'est pas d'humeur à laisser tomber une pareille interruption et il se hâte de se rétracter ainsi : « Il est faux que je sache ». Et à plusieurs reprises il ajoute : « C'est inexact ». Mais cette retraite ne met pas un terme à l'agitation. De vifs propos s'échangent entre les membres de la droite et les membres de la gauche. On entend « le tonnerre » suivant l'expression de M. de Gavardie, le tonnerre de M. Arago et la crécelle de M. Jules Favre, et

la cloche de bois de M. Goblet, et le cri de colère de M. le Royer que domine parfois la voix énergique de M. de Logeril. « Laissez-moi conduire le débat », s'écrie M. Martel, s'adressant à M. Testelin. M. Testelin se lève et s'en va.

M. de Gavardie cite un nombre incalculable de révocations qui n'ont pas d'autre cause que la passion politique des procureurs généraux, leur esprit d'injustice, leur désir de créer des vacances au profit des créatures des députés de la majorité.

Le tumulte prend des proportions épiques lorsque l'orateur, parlant de M. Crémieux, dit : « Lorsque l'ancien garde des sceaux était sain d'esprit. » Le mot est retiré.

M. de Gavardie n'a pas oublié de rappeler la révocation de ce procureur général de Dijon qui avait donné des conclusions contraires à M. Challemel-Lacour, dans l'affaire de Caluire et qui est remplacé dans son parquet, par l'avocat de M. Challemel-Lacour lui-même. Ceci ne s'était jamais vu, et ne se reproduira plus, espérons-le.

M. le garde des sceaux répond à M. de Gavardie. Il demande au Sénat, non seulement un bill d'indemnité, mais un vote de confiance pour la conduite qu'il a tenue depuis cinq mois.

Des juges de paix, il ne réclame que des services judiciaires. Des parquets, il exige des sympathies, du dévouement pour nos institutions républicaines, parce que leurs membres sont les agents politiques directs du gouvernement. Quant à la magistrature inamovible, s'il la laisse dans la plénitude de son indépendance, il l'exerce contre elle l'action disciplinaire, s'il le faut. Bref, impérieux, tel est le caractère de ce ministre, sûr de sa majorité.

M. Robert de Massy dépose un ordre du jour ainsi conçu :

Considérant qu'il importe que les magistrats comme les autres fonctionnaires respectent et fassent respecter les institutions actuelles, le Sénat, confiant dans la fermeté de M. le garde des sceaux, approuve sa conduite et passe à l'ordre du jour. Cet ordre du jour est voté par une faible majorité.

REVUE DES JOURNAUX

Le Soleil résume ainsi la dernière partie du discours de M. Jules Ferry :

Le ministre s'époumonne, mais en vain, pour combattre l'argumentation si nerveuse et si logique de M. Lamy ; et comme il n'a pas la verve improvisatrice, on s'explique pourquoi il a voulu remettre la fin de son discours. Mais il n'a pas même la riposte du bas de l'escalier. Il n'a rencontré que des sophismes et, à défaut de raisons, des injures qui soulèvent de fortes tempêtes.

Comprend-on, par exemple, qu'un ministre de l'instruction publique ose prétendre que le but des congrégations enseignantes est de corrompre la jeunesse française, que leurs livres son malfaisants ! Il attaque avec violence le conseil supérieur de l'instruction publique, celui-là même qu'a présidé M. Jules Simon et M. Bardoux, son prédécesseur immédiat. Et puis après avoir accusé le conseil de n'avoir pas fait son devoir, de n'avoir pas mis à l'index un grand nombre de publications il ajoute, cet homme de peu de logique et de bonne foi, que ce ne sont les livres qui sont à surveiller, mais les tendances. Il a la parole provocatrice, l'attitude et le geste sont pires. Il veut faire deux catégories de citoyens et les exciter à la haine les uns contre les

autres. Sa peur hypocrite des congrégations lui fait commettre les plus grossières erreurs. Il invente notamment l'existence d'un prétendu pacte catholique qui mettrait les congrégations enseignantes au-dessus du pouvoir des évêques. Ses distinctions entre le catholique qui prie et le docteur qui enseigne les dogmes, sont tout simplement grotesques.

Au fur et à mesure que le ministre poursuit son odieuse campagne contre le catholicisme, l'hilarité grossit et s'étend dans une partie de la salle. La claque s'affaiblit visiblement et parfois se réduit aux bancs extrêmes de la gauche. Le président n'invite qu'à son corps défendant à se taire les députés qui protestent, car il ne peut méconnaître, dans son impartialité, que le ministre justifie les interruptions par l'injustice et par la témérité de ses attaques.

Le ministre vend la peau d'un ours qu'il n'a heureusement pas encore abattu. Il énumère en effet les places qui sont encore libres dans les lycées et dans les collèges de Paris et des départements, et qui attendent les élèves des congrégations dont il aspire à fermer la porte.

Pour emporter l'adhésion de la majorité le ministre en finissant agite devant elle les spectres les plus fantaisistes, il fait appel à la peur, à l'égoïsme et aux plus mauvaises des passions du jacobinisme politique. Il obtient en descendant de la tribune quelques rares félicitations.

La France juge le discours de M. Jules Ferry avec une légitime sévérité :

Comment M. Jules Ferry ne voit-il pas que le système d'investigation qu'il préconise ne laisserait bientôt plus rien à l'abri de la censure de l'Etat, et que si l'on se mettait à soupçonner les livres classiques, sous prétexte qu'ils ne sont pas suffisamment imprégnés du souffle de la Révolution, il faudrait les brûler tous, il faudrait refondre de même toutes les doctrines et toutes les philosophies. Prenons un exemple :

Hier, aux applaudissements... indignés de la majorité, M. Jules Ferry citait un passage d'un livre jésuite où la révocation de l'édit de Nantes était approuvée. On s'étonnait de l'audace d'un pareil enseignement ; mais on ne réfléchissait pas que l'Université, depuis sa fondation, met entre les mains de ses élèves les *Oraisons funèbres* de Bossuet, qu'elle en exige l'étude et la connaissance pour les examens à tous les degrés. Cependant Bossuet est l'apologiste de la révocation de l'édit de Nantes, et voici en quels termes il en parle dans l'oraison funèbre de Michel Letellier :

« Seulement, Dieu lui réservait l'accomplissement du grand ouvrage de la religion ; et il dit en scellant la révocation du fameux édit de Nantes, qu'après ce triomphe de la foi et un si beau monument de la piété du roi, il ne se souciait plus de finir ses jours. »

Il revient ailleurs sur « ce pieux édit. » Et ce Bossuet que MM. Paul Bert et Deschanel ont présenté seulement comme une des gloires de l'épiscopat gallican, n'a-t-il pas d'autre part, à chaque page de ses écrits, glorifié le saint-siège et réclamé en son nom auprès des tribunaux du roi ce qu'il appelait « les privilèges de la cléricature ? » Il ne faudrait pas cependant que la majorité parût ignorer tout cela absolument, ni qu'elle se laissât aller sans défiance à faire des découvertes à la suite de M. Jules Ferry.

Car, enfin, où veut-on aller ? où s'arrêtera-t-on ? Jusqu'où poussera-t-on l'unification des esprits ? Si l'on n'a pas le droit de médire des origines de la Révolution française et de les juger chacun à son point de vue, aura-t-on le droit d'apprécier plus librement les événements qui ont suivi ? Devrai-je

admirer ou réprover également la Convention, le Directoire, le Consulat, l'Empire ? Dans quelle mesure l'admiration et les réserves me seront-elles permises ? Prenons garde, car nous côtoyons l'absurde, et il ne faudrait qu'un faux pas ou un faux vote pour nous y précipiter.

Le Soir, qui représente les opinions de la gauche modérée, apprécie en ces termes le discours prononcé par M. Lamy :

M. Lamy, républicain avéré, à qui ses amis politiques ne peuvent reprocher une défaillance ni un vote douteux, est, en même temps un esprit indépendant et ferme. Il a, non sans courage, attaqué la question face à face. Quelques journaux l'accusent d'avoir été âpre et agressif. Pour certains esprits on est toujours agressif quand on n'accepte pas les consignes absolues, et surtout quand on refuse de répéter les lieux communs qui fourmillent dans quelques thèses politiques.

Le discours de M. Lamy peut se résumer en trois points :

Il parle au nom de la liberté ; il n'admet pas que la République emprunte aux autres gouvernements leurs procédés autoritaires.

Il parle, non pas en faveur des congrégations religieuses, mais en faveur du droit commun, de l'égalité de tous devant la loi ; il s'élève contre les lois d'exception. Enfin, il nie le danger que ferait courir à la Société les congrégations religieuses ; il n'en excepte pas les jésuites.

Il qualifie d'un mot la politique dont les lois sur l'enseignement se sont inspirées : c'est du jacobinisme.

Nous comprenons fort bien l'irritation que ce discours a produite. Il a une force toute particulière. On ne peut pas le taxer d'hostilité contre la République ; nul n'oserait mettre en doute la loyauté de l'orateur ; de plus, il repose sur les arguments que, sous d'autres régimes, tous les républicains ont invoqués.

Voici les observations du Temps, sur la messe à Saint-Augustin pour le prince Louis-Napoléon :

Avant et après cette cérémonie, les hommes d'Etat, les publicistes et les familiers de la cour impériale ont pu se réunir et s'entendre, manifester leurs regrets et leurs espérances, se livrer à une apologie du passé parfois outragée pour le présent et menaçante pour l'avenir, parler de l'héritier présomptif de la couronne des Bonaparte comme si cette couronne était encore à prendre, ouvrir en un mot la succession de la République comme si la République était morte. Et cette tolérance, qu'aucun régime n'aurait eue en de telles circonstances, n'a pas été mise en un seul jour en question ; on a laissé faire sans en avoir délibéré et comme par une conséquence naturelle de cette liberté générale qui est la raison d'être et l'honneur du régime républicain.

C'est la première fois, il faut le dire, que nous assistons à un pareil spectacle ; on n'avait pas connu jusqu'ici de gouvernement qui pût à ce point dédaigner les manifestations des partis hostiles à son principe ; tous étaient forcés plus ou moins de se défendre.

La République française, tout en disant qu'il y a du vrai dans les réflexions du *Temps*, veut que l'on surveille de près les anciens partis. Ce système de défense n'a guère réussi aux gouvernements antérieurs, mais la *Republique française* tourne depuis quelque temps au jaco-

binisme. Elle ajoute :

Des journaux amis nous disent que le prince ne se posera nullement en prétendant, qu'il est sincèrement rallié à la République. C'est à merveille ; mais s'il en est ainsi, le premier devoir du prince est de signifier sa volonté au parti dont il devient le chef. Le prince Jérôme-Napoléon, s'il est l'homme que représentent ses amis, doit commencer par licencier l'armée bonapartiste. C'est le minimum des gages qu'on a le droit d'exiger de lui. Alors, mais seulement alors, on pourra examiner s'il convient de le traiter en simple citoyen.

Soleil.

L'HÉRITAGE DE LA RÉPUBLIQUE.

Dans une comédie célèbre, un des principaux personnages, assistant à la lecture d'un contrat de mariage, s'écrie : « Mais on ne parle que de ma mort, là-dedans ! »

Les républicains, en lisant les réflexions des journaux de droite au sujet de la mort du prince impérial, s'écrient : « Mais on ne parle que de l'héritage de la République, et cependant cet héritage n'est pas ouvert ! »

Vous avez raison : l'héritage de la République n'est pas ouvert. Nous irons même plus loin et nous vous dirons très-sincèrement que nous ne ferons rien pour qu'il s'ouvre.

C'est vous-mêmes qui l'ouvrez, si vous continuez à gouverner comme vous le faites. Vous l'ouvrez plus tôt peut-être que vous ne croyez et plus tôt que ne voudraient vos adversaires.

Ne vous faites pas d'illusions : ce n'est pas vous qui avez fondé la République, ce qui l'a fondée et ce qui la maintient, ce sont les divisions et les fautes des deux partis monarchiques.

Vous êtes forts de notre faiblesse, puissants par notre impuissance.

Vous avez eu toutes les chances favorables pour vous ; et quoique depuis un an vous en ayez volontairement perdu quelques-unes, il vous en reste encore bien assez, à l'heure qu'il est, pour faire vivre et prospérer votre gouvernement, pour déjouer et dédaigner toutes les attaques dont il pourrait être l'objet.

Seulement il faudrait être sages, et ce n'est pas votre inclination ; équitables, et ce n'est pas votre goût ; tolérants, et ce n'est pas votre humeur.

Sages, vous l'avez été jusqu'à un certain point, tant que vous n'avez pas considéré votre victoire comme définitive. Vous avez cessé de l'être, dès le lendemain des élections du 14 octobre 1877.

Équitables et tolérants, vous ne le fûtes jamais, et vous ne paraissez pas près de le devenir.

Vous troublez les consciences, vous alarmez les familles, vous bouleversez la magistrature et l'administration, vous altérez dans l'armée le sentiment de la discipline.

Vous n'avez jamais passé pour des conservateurs, mais vous aviez au moins le renom d'être des libéraux.

Aujourd'hui, liberté religieuse, liberté d'enseignement, liberté de la tribune, liberté de la presse, tous ces droits conquis au prix de tant d'efforts, tous ces droits qui sont devenus le patrimoine de la France nouvelle, tous ces droits qui ont trouvé leur symbole dans le drapeau tricolore, et leur formule dans l'expression générique des Principes de 1789, vous les foulez aux pieds de tous vos caprices, vous les jetez au vent de toutes vos fantaisies.

Vous pouvez continuer quelque temps ; mais prenez garde, vous ne marcherez pas bien longtemps dans cette voie sans rencontrer le fossé où disparaîtra la République.

Et si alors la France, lassée de vous, ne veut

d'aucun des deux partis monarchiques, ce qui est possible, si elle trouve Henri V trop impopulaire et Napoléon V trop populacier, elle se jettera dans les bras du premier venu.

Et votre héritage, brusquement ouvert par vos fautes, n'appartiendra même pas au plus digne ou au plus cadable.

Il appartiendra au plus audacieux.

ÉDOUARD HERVÉ.

INFORMATIONS

Le journal la *Lanterne* a été saisi par les soins de M. le préfet de police Andrieux.

Ce journal s'était donné pour mission de diriger la préfecture de police, tout au moins de contrôler de très près les agissements de cette administration. M. Andrieux n'aime pas, paraît-il, à être contrôlé.

Les articles de la *Lanterne*, notamment l'article saisi, ne justifient en rien cette mesure excessive.

Le motif paraît être dans le récit de l'arrestation d'une jeune personne à l'instigation d'un individu qui lui avait tenu des propos obscènes, et auquel elle donna un soufflet.

La jeune personne ne fut pas conduite chez le commissaire de police parce qu'elle fut reconvenue ; mais l'individu qui l'avait insultée avait montré, en appelant un gardien de la paix, une carte qui fait supposer qu'il était un agent secret.

Un fait inouï s'est produit à la suite de la séance de vendredi. On lit dans la *France* :

Encore quatre heures de retard dans la distribution du *Journal officiel*.

Encore quinze lignes de chemins de fer, sur vingt-deux, dont le service a été manqué.

Cela, parce que M. Jules Ferry n'a laissé la fin de la copie de son discours arriver à l'imprimerie qu'à 1 heure 45, et M. de la Bassetière à 2 heures. Il est temps d'aviser. Les discours doivent paraître, à de très-légères corrections près, tels qu'ils ont été prononcés.

La *France* est trop sévère. Si les discours de M. Jules Ferry paraissaient tels qu'il les prononce, il faudrait ramener à l'école ce ministre de l'instruction publique.

Un banquet de quatre cents couverts qui a été organisé par les socialistes, à l'occasion de l'anniversaire de l'insurrection de juin 1848, a eu lieu à Saint-Mandé, au Salon des familles. Plusieurs discours révolutionnaires ont été prononcés dans cette réunion privée et politique.

M. Paul de Cassagnac publie ce qui suit dans le *Pays* :

Je reçois d'un membre du jury qui doit me juger une plainte formelle et des renseignements précieux.

Il paraît que des personnages plus ou moins suspects, assiégent matin et soir le domicile de ceux qui doivent siéger dans mon jury.

Chaque membre du jury est suivi, filé, étouffé, fouillé moralement.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

1^{er} 28 Juillet 1879. (34)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST GAPENDU.

XIV

A CORSAIRE CORSAIRE ET DEMI.

Ali prit l'un et l'autre et gagna le jardin dans lequel il avait entravé sa monture. S'élançant en selle, il partit au galop. Esau le suivit de l'œil un instant au milieu des ténèbres, puis, tournant sur lui-même pour rentrer dans sa demeure :

« Noémie ! ma fille ! murmura-t-il, que le Dieu d'Abraham la protège et la défende !... Quant aux pierres de l'Anglais, qu'y puis-je ? Les Druses ont tout pillé !

— Aoh ! dit une voix tandis que deux ombres se détachaient dans les ténèbres, c'était excessivement poétique.

— On ne voit absolument rien, répondit un autre voix.

— C'est pourquoi cela est très-poétique, monsieur Paterson.

— Je suis de votre avis, sir William. Je trouve tout cela d'autant plus beau que ce temps nuageux me rappelle les brouillards de la Tamise ! Ah ! quel pays que celui-ci ! Toujours du soleil et un ciel éternellement bleu ! Dans ma maison de *Breadstreet*, dans le *Strand*, sir William, j'étais souvent obligé d'allumer le gaz à deux heures de l'après-midi, c'est un fait !

— En vérité, je vous crois !

— Le gaz ! répéta M. Paterson en secouant la tête d'un air désolé, voilà ce qui ne parviendra jamais en Syrie. C'est honteux pour l'Orient. Le gaz est la lumière de la civilisation.

— C'est très juste, ce que vous dites là, monsieur Paterson.

Les deux Anglais avaient atteint la maison du juif. Esau était toujours sur le seuil.

« Mort diable ! dit M. Paterson, je suis sûr que ce juif n'aura rien à nous donner à souper !

— Aoh ! fit sir William, j'ai mon nécessaire de voyage.

— Ah ! très-bien ! Esau, continua le négociant anglais, je viens de visiter les restes de ta maison de ville. Sir William et moi avons dressé un procès-verbal de la situation des lieux ; tout a été effectivement brûlé, abîmé, détérioré. Mon avis est que tu peux exiger une indemnité que tu demanderas à qui de droit... cela et ton affaire ; mais la mienne est de rentrer dans mes dix mille livres sterling de pierres, et tu comprends que j'ai trop de soucis

d'une telle perte pour prendre intérêt à tes propres affaires. Il s'agit de mes marchandises, le reste ne me regarde pas, et, ne me regardant pas, devient pour moi nul et non avenu. Donc, je ne m'occupe que de la situation que te fait la loi vis-à-vis de moi.

— Mais je n'ai plus rien ! s'écria Esau. Les Druses ont tout pris, tout pillé, tout volé, tout brûlé !

— Tu comprends que ceci n'est nullement mon affaire. Je n'ai pas à m'enquérir de ce qu'ont fait ou n'ont pas fait les Druses, que, pour ma part, je continue à croire de très braves gens indignement calomniés. Ce qu'ils y a de certain, cependant, c'est que j'avais commissionné à Toby Daniel Abraham, de Damas, un envoi de diamants, rubis, émeraudes et perles fines, montant en tout la somme de dix mille livres sterling, l'autorisant à fournir à vue sur ma maison de Beyrouth. La traite est arrivée, j'ai fait honneur à la signature de Toby Daniel Abraham, j'ai payé avant livraison, donc je dois être livré.

— Mais je ne suis pour rien dans cette affaire ! dit Esau.

— Tu t'y trouves, au contraire, parfaitement mêlé.

Comment ?

— Ces marchandises devaient m'être expédiées directement sur Beyrouth ; elles n'avaient point besoin de passer par Deir-el-Kamar. Pourquoi Toby Daniel Abraham leur a-t-il fait prendre cette route ? Parce qu'il avait à te faire parvenir un envoi à toi-même, et qu'il a voulu éviter les frais. Très-bien ; mais cela ne me regarde pas. Le résultat de cette opération a été que les marchandises ont disparu. Or, je ne bénéficieras pas de l'économie de frais de

route, donc je ne dois courir aucune chance de perte. Partant, je dois rentrer dans mes marchandises payées, et je réclame livraison.

— Mon bon monsieur Paterson, cher et excellent gentleman, dit le juif, croyez que je suis loin de combattre vos arguments, mais ce n'est point à moi qu'ils s'adressent, ce n'est pas moi qui vous ai vendu, c'est Toby-Daniel Abraham de Damas.

— Parfait ! Mais Toby-Daniel Abraham de Damas est l'associé de Job Esau de Deir-el-Kamar, or, qui dit associé, dit responsable.

— Cependant...

— Tu profites des bénéfices de l'association, tu dois participer aux pertes. Or, Toby-Daniel Abraham est mort...

— Il a été massacré ? dit Esau.

— Là n'est pas la question ; il est mort, sa personne est anéantie...

— Les Druses ont tout pillé, tout brûlé, tout saqué...

— Je n'en sais rien et ce n'est point mon affaire. Sa maison est ruinée, voilà ce qui m'intéresse. Donc je ne puis avoir aucun recours sur lui, et j'ai recours alors et naturellement sur toi.

— Mais je suis ruiné, pillé, dévalisé, comme Toby-Daniel Abraham ! s'écria Esau.

— C'est possible, mais tu n'es pas mort, toi.

— Hélas ! fit le juif avec un mouvement d'épaule décalant une piètre opinion de lui-même.

— Or, reprit Paterson, je connais tes corréligionnaires ; tant qu'ils vivent, il y a espoir d'être payé par eux...

— Je n'ai plus rien !...

(A suivre).

On cherche à savoir le journal qu'il lit, les amitiés qu'il fréquente, les haines qu'il affiche. On n'a jamais vu une pareille surveillance et une semblable investigation. Je ne puis accuser M. le procureur général d'un pareil tripotage moral. Mais il faut que cette chasse aux jurés cesse.

CHRONIQUE LOCALE

Par arrêté du 25 de ce mois, M. Sicard a été nommé commis principal des contributions indirectes à Cahors, en remplacement de M. Jeanbart.

M. le ministre de la guerre a présenté à la commission du recrutement de l'armée un projet sur le volontariat d'un an, dont voici l'économie.

Le volontariat actuel serait supprimé, en ce sens qu'on ne payerait plus la prime de 1500 fr. pour pouvoir après examen, ne servir qu'une année. On admettrait chaque année 5000 jeunes gens à subir deux séries d'examens; la première au bout de six mois, la seconde au bout de l'année. A l'issue des examens, ceux qui y auraient satisfait seraient exonérés du reste de leur service et mis dans la réserve de l'armée active.

Ces 5000 jeunes gens se composeraient des 2500 diplômés qu'il y a chaque année (bacheliers ès-sciences ou ès lettres ou grades équivalents) qui seraient de droit admis à ces deux examens semestriels, et de 2500 autres jeunes gens qui, dans chaque département, seraient choisis en nombre égal à celui des diplômés, et qui, après examens devant une commission civile siégeant à la préfecture, seraient admis à subir le double examen semestriel.

Ces jeunes gens seraient appelés, après leur sortie du service actif, à faire leur 28 jours comme réservistes et pourraient être enfin nommés officiers de réserve.

La commission n'est pas favorable à ce projet qui maintient l'inégalité qu'elle veut faire cesser. On dit que le ministre remaniera son projet.

Dimanche dernier, vers sept heures du soir, le mauvais génie du Lot engloutit dans ses ondes impitoyables la seconde victime de cette année. Ce qu'il y a de bien triste dans ce tragique accident, c'est que l'homme qui vient de périr (Jean Dégout, âgé de 33 ans), était un pauvre sourd-muet, ancien jardinier au couvent des Dames-Blanches, restant actuellement chez M. Clary, serrurier. Il était cependant bon nageur, mais le malheureux s'est jeté à l'eau sortant de table, et la digestion troublée a produit probablement des crampes d'estomac ou bien un engourdissement complet des membres et l'asphyxie s'en est suivie.

Les promeneurs sur la rive du Lot, aperçurent vers la pointe de l'île de Cabessut un Daigneur, se débattre et disparaître. M. Causse, professeur de mathématiques au lycée, et M. Boissié, fabricant, étaient en bateau et se trouvaient en ce moment vis-à-vis le milieu de l'île. Ayant entendu des cris, ils dirigèrent aussitôt leur embarcation sur le lieu désigné, quelques minutes après le sieur Baudel, pêcheur, arrivait sur une embarcation avec sa famille. Après de minutieuses recherches, qui ne durèrent pas moins de 25 minutes, le sieur Baudel l'aperçut, il le saisit sous les bras avec son croc et ramena à la surface, il fut mis dans son embarcation, tous les soins lui furent prodigués pour chercher de le ramener à la vie. Mais soins inutiles, ce n'était plus qu'un cadavre; on le déposa sur un banc, quelques instants après M. le Commissaire de police, accompagné de M. le docteur Clary, arrivèrent pour constater l'état de ce malheureux.

Dégout était originaire de Civray (Vienne). A ce sujet, qu'il nous soit permis de faire quelques observations: Des appareils de sauvetage sont déposés au bureau de l'Occident, situé en face de l'île de Cabessut, où le malheur est arrivé. Mais à quoi peuvent servir les appareils et les moyens curatifs s'il n'y a personne pour les employer convenablement? Nous avons pourtant dans nos murs une société des Sauveteurs, mais pour que ces

appareils soient utilisés, il faut que pendant toute la saison des bains, un surveillant, un gardien, un planton, habile nageur, soit chargé de rester en permanence à son poste. Ce serait coûteux, nous dira-t-on? Mais le banquet annuel que la société des Sauveteurs, comme les autres sociétés du monde chrétien, ne manque pas de se donner régulièrement, ne coûte-t-il rien? Cet argent ne serait-il pas mieux employé à payer deux ou trois francs par jour, pendant un mois, un soldat de la garnison où un autre homme qui serait exercé à saisir immédiatement les appareils de sauvetage et le pourpoint en liège qui garantit l'insubmersibilité du sauveteur. Quant au rétablissement de la respiration d'un homme noyé, il faut savoir qu'il existe actuellement à Paris, un appareil en forme de casque, qu'on ajuste sur la tête du noyé et en faisant le vide avec la machine pneumatique qui y est adaptée on force l'air atmosphérique à pénétrer avec une grande violence dans les poumons de l'homme retiré de l'eau, ce qui rend la souplesse aux muscles engourdis déjà et rend la vie à la victime condamnée à une mort certaine.

L'achat de cet appareil a été proposé l'an dernier à la société des Sauveteurs du Lot, mais la chose n'a pas eu de suite. Il y a encore une autre chose qui a été proposée aussi et qu'il serait bon de mettre à exécution. Ce serait d'obtenir de la police une défense générale de se baigner dans le Lot ailleurs que dans les endroits désignés où les appareils de sauvetage et les sauveteurs en chair et en os seraient placés en permanence. Et pour que cet ordre de la police soit exécuté, si la gendarmerie et les sergents de ville n'étaient pas suffisants, tous les membres de la société des Sauveteurs, munis de leur brassard, devraient prêter main forte aux agents de l'autorité, comme cela se fait en Amérique, pour que la défense soit strictement observée dans toute l'étendue de la ville.

L'établissement d'un cours d'hygiène municipale serait aussi d'une grande utilité dans ces circonstances en donnant aux jeunes gens les conseils de ne pas se mettre dans l'eau après avoir mangé et en leur indiquant les secours à donner aux malheureux qui ont subi la submersion comme l'infortuné sourd-muet qui est le sujet de notre article.

J. M.

AVIS

Le sieur Guittard, voiturier, a l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir un service d'omnibus de la ville à la gare. Le prix sera fixé à 30 c. par personne et 30 c. par colis. Il fera aussi des courses à 2 fr. Bureaux: Café de la Promenade, chez Arbouys.

Pour la chronique locale, A. Layton

UN ORAGE A PARIS.

Samedi matin, à six heures, les Parisiens ont été réveillés par un orage épouvantable et qui a eu des conséquences graves.

Avenue Marbeuf, un passant a été foudroyé; rue de Rome, la foudre est tombée à côté d'un groupe de porteurs de journaux; tous ont été renversés, mais heureusement aucun d'entre eux n'a été blessé. Deux ouvriers qui se rendaient à leur atelier se sont évanouis de frayeur.

Place d'Eylau, la foudre est également tombée sans causer d'accident. A Suresne, une maison a été endommagée.

Au 34 de l'avenue de Clichy, notamment, elle a causé des ravages assez grands. Le concierge de cette maison, qui est en même temps commissionnaire, était en train de balayer sa cour, un peu après six heures du matin, lorsque la foudre a éclaté comme une bombe, à un mètre au-dessus de sa tête.

Le pauvre homme en a été heureusement quitte pour la peur; mais quelques instants après il manquait recevoir un carreau sur la tête.

Le floide, en effet, pénétrant dans le tuyau de descente des eaux ménagères, était remonté jusqu'au troisième étage; la foudre, entrant dans un appartement, avait brisé la pendule et les glaces, endommagé le plafond, et finalement était sortie par la fenêtre, non sans casser tous les carreaux, pour entrer au quatrième étage chez deux vieilles femmes indigentes, âgées l'une

de 76, l'autre de 83 ans.

L'une de ces femmes tenait à la main un bol de lait; le fond du bol a été rasé tout d'un coup et le lait s'est répandu par terre à la grande stupéfaction de la vieille femme. D'autres phénomènes non moins curieux se sont produits: des pièces de monnaie qui se trouvaient dans une sèbile ont disparu sans qu'on puisse les retrouver; la pendule a été arrêtée à six heures trente, le balancier est décroché, et dans le globe on voit un trou de la largeur d'une pièce de cinq francs.

Dans un autre appartement du quatrième étage, on signale un fait véritablement fantastique: une femme, dont le mari venait de partir pour son travail, était couchée, tremblante de peur, lorsque la foudre, pénétrant dans sa chambre, a séparé le lit en deux parties et est allée ensuite se perdre dans le mur qui est mitoyen avec la maison voisine.

En somme, on n'a aucun accident de personne à déplorer: seules les deux vieilles locataires du quatrième étage ont perdu le petit mobilier qu'elles possédaient et qui était leur seul bien.

DERNIÈRES NOUVELLES

Lord Chelmsford a annoncé qu'une enquête était ouverte sur les circonstances qui ont entouré la mort du Prince Louis Napoléon.

Paris, 30 juin.

La Chambre des députés vient de prendre une déplorable résolution. Elle a voté l'urgence des projets Ferry sur l'enseignement, c'est-à-dire que les projets ne seront pas soumis à trois délibérations, mais à une seule.

M. Des Roys, membre du centre gauche, a vainement protesté. Après deux épreuves douteuses, la majorité s'est prononcée pour une seule lecture.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 1^{er} juillet, 11 h. 45 matin.

L'Agence Havas publie le testament du prince Louis-Napoléon.

Le passage principal est celui-ci: « Moi mort, la tâche de continuer l'œuvre de Napoléon 1^{er} et de Napoléon III, incombe au fils aîné du prince Jérôme Napoléon. »

Voici d'autres passages:

« Je meurs dans la religion catholique, apostolique et romaine; je désire que mon corps soit déposé auprès de celui de mon père; ma dernière pensée sera pour ma patrie; que nos amis, serviteurs et partisans, soient convaincus que ma reconnaissance pour eux ne cessera qu'avec ma vie. »

On assure que, dans la réunion d'hier de l'Appel au peuple, quatorze sénateurs et députés seulement ont refusé de reconnaître le prince Jérôme Napoléon.

Hier, le contre-projet Bardoux, relatif à l'article 7 des lois Ferry, a été repoussé par 331 voix contre 152.

M. Bardoux et Ribot ont éloquentement défendu les droits des pères de famille et le principe de liberté; mais on savait à l'avance qu'ils seraient battus.

C'est du Sénat que dépend la solution définitive.

Bourse de Paris

Cours du 1^{er} Juillet.

Rente 3 p. %	81 80
— 3 p. % amortissable	84 25
— 4 1/2 p. %	114 80
— 5 p. %	115 95

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 30 juin	CLOTURE précédente
Banque de France	3.100 »	3.130 »
Crédit foncier	837 80	838 75
Orléans-Actions	1.200 »	1.200 »
Orléans-Obligations	393 »	392 »
Suez	756 25	757 80
Italien 5 p. %	81 60	81 75

EMPIRE DU BRÉSIL

Obligation du Chemin fer impérial central de Bahia

Intérêt et amortissement garantis par l'Etat.

REVENU: 6 1/2 0/0

Le chemin de fer central de Bahia part de la ville de Cachoeira, voisine de Bahia, avec laquelle il y a une communication journalière par vapeur, et doit aller jusqu'à Chapada Diamantina, couvrant une longueur de 300 kilomètres.

La première section de cette ligne, de Cachoeira à Curralinho, d'une longueur de 80 kilomètres, traverse un district riche et peuplé, qui produit du sucre, du tabac et du café.

GARANTIE DU GOUVERNEMENT BRÉSILIEN

Le gouvernement impérial brésilien garantit, aux termes du décret du 31 juillet 1877, l'intérêt à 7 0/0 l'an sur le capital autorisé, soit 1,462,500 liv. (36,562,500 fr.). Ce capital doit être émis au fur et à mesure de l'approbation du gouvernement.

La garantie s'élève ainsi à 102,375 liv. (2,529,375 fr. par an.

L'intérêt et le fonds d'amortissement, sur le montant total des obligations, ne s'élèvent qu'à 50,750 liv. (1,268,750 fr.).

Les obligations du chemin de fer impérial central de Bahia sont délivrées aux prix 480 francs, munies de coupons de 15 francs échéant le premier août, et payable sans impôt, en or, à Paris et à Londres.

Les obligations sont remboursables à 500 francs par tirage annuel, pendant trente ans.

Le premier tirage aura lieu le 1^{er} juillet 1879.

Le service du paiement des intérêts et de l'amortissement des titres sera fait contre provision préalable les 1^{er} février et 1^{er} août de chaque année.

A Londres, chez MM. MORTON-ROSE et Co A Paris, à la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET COMPTE COURANTS.

Aux prix actuels, les obligations, qui sont garanties par l'Etat brésilien, rapportent près de 6 1/2 0/0.

L'Emprunt brésilien 5 0/0 est coté à la Bourse de Paris à 92 francs, c'est-à-dire plus haut que les Rentes italienne, autrichienne et russe.

Les obligations du chemin de fer impérial de Bahia, qui jouissent de la garantie de l'Etat, devraient, par comparaison, valoir 550 fr.

Au prix actuel de 480 francs, il y a donc une marge considérable de hausse.

Les demandes d'achat doivent être adressées:

A Paris, à M. BOUVIER frères et Cie, 14, place du Havre;

En province, à TOUS LES BANQUIERS ET AGENTS DE CHANGE.

Le docteur-médecin-spécialiste, pour maladies de dames, à Toulouse, a l'honneur de prévenir ses clientes que, malgré les fatigues que lui occasionnent une pratique de plus de vingt ans et sa nombreuse clientèle, cédant aux sollicitations nombreuses et incessantes qui lui sont adressées de toute part, donnera, à dater du 9 juillet, le mecredi et le jeudi de chaque semaine, des consultations à Ussat, dont les eaux trop oubliées et, en général, si mal prises, sont si efficaces contre les maladies de matrice et certaines névroses, lorsque leur usage est dirigé avec intelligence et discernement.

Le cabinet du docteur Salomon sera installé à la villa Pagès, si bien connue par l'élégance et la commodité de ses appartements.

Le Vin aroud au quinquina, au fer et à tous les principes solubles de la viande, est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie, l'appauvrissement, ou l'altération du sang. Ce vin d'une saveur exquise, renferme les éléments constitutifs du sang, des muscles et des os. Il convient donc aux convalescents, aux enfants, aux jeunes filles, aux vieillards, enfin à toutes les personnes d'une constitution languissante, ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès de toutes sortes ou la maladie.

Dépôt général à Paris, chez M. J. Ferrin successeur de M. Aroud, 102, rue Richelieu.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 342^e livraison (28 juin 1879). — TEXTE: Franchise, par M^{me} C. Colomb. — L'Etna et ses éruptions, par Charles Raymond. — Le Centenaire du Derby, — Un Nid, par M^{me} de Witt, née Guizot. — La Peste, par Albert Lévy.

DESSINS: C. Delort, A. Ferdinandus, P. Hippoteaux.

Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846
JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS
BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris ; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.
Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc. ; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.
Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou valeur sur Paris, au Directeur, 29, rue de Viarmes.

Photographie Artistique

C. BONNEMER

PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, au pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.

Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.

Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

PRIME A NOS LECTRICES

POUR NEUF FRANCS AU LIEU DE DOUZE

On reçoit pendant UN AN la Mode Française

Ce journal, paraissant tous les Samedis, est le plus intéressant, le mieux fait et le plus complet de tous les journaux de modes.

C'est le seul qui donne des *Patrons découpés* de grandeur naturelle.

Détacher ce bulletin et l'adresser, avec un mandat-poste de 9 francs, M. ORSONI, Administrateur de la *Mode Française*, 37, rue de Lille, à Paris.

DOUCEDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

RECUEIL

DE

Vieilles Chansons Quercynaises
par M. DAYMARD,

Ingenieur civil à Sérignac.

En vente à Cahors, à la Librairie GIRMA, Prix : 1 fr. — par la poste 1 fr. 20.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Le *Journal du Dimanche* commence sa vingt-troisième année. La collaboration des plus grands écrivains contemporains et les dessins de meilleurs artistes en font toujours le recueil placé au premier rang des publications illustrées.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-neuf volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue Valentré, à Cahors.

DEMANDE

On demande un clerc de notaire au courant des affaires : Logement et 100 ou 150 francs par mois, suivant capacités.

S'adresser à M^e Duffarguee, notaire à Catus.

A VENDRE

Une Machine

A Vapeur Locomobile, d'occasion

De la force de 4 chevaux, servant à battre les blés, fonctionnant très-bien et fabriquée par un des meilleurs constructeurs.

Pour tout renseignement, s'adresser à M. COURTUÉJOL, forgeron à Souillaguet, par Gourdon.

LES PÉNITENTS

Origines, Histoire, Statuts des Pénitents du Midi de la France, etc.

Par M. B. MASSABIE,

Curé de N.-D.-du-Puy, à Figeac.

Ouvrage utile non-seulement aux Pénitents, mais à toutes les Confréries d'hommes et aux Corps de métier.

A Figeac, chez l'auteur : 3 fr. 50 (franco par la poste).

A Cahors, chez M. Crayssac, libraire.

TRAITÉ DE L'OFFICE, par T. Berthe, 1 vol. in-18, 8 fr. 50. — Chez Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, Paris.

Au premier rang des traités d'utilité domestique qui s'occupent des desserts, des friandises recherchées par les palais délicats, il convient de mettre le livre de M. Berthe, ex-officier de bouche du Comte Pozzo di Borgo. Il renferme détaillées avec la plus grande clarté, les recettes nombreuses que peut désirer une maîtresse de maison ou sa cuisinière pour confectionner soi-même toute espèce de pièces de pâtisserie et de confiserie : bonbons sucrés, caramels, conserves, confitures, soufflés, fondants, petits fours, macarons, biscuits, meringues, bouchées de dames, fruits confits, sirops, sorbets, pâtes, glaces, rafraichissants..... Trop longue serait l'énumération. Être utile : c'est le but de l'auteur ; et on lit dans sa préface que son ambition sera satisfaite si l'on vient quelquefois lui dire : « J'arrive de la campagne, où votre livre m'a plus d'une fois tiré d'embarras » En effet, c'est surtout à la campagne, loin des grandes maisons de pâtisserie, que ce livre est indispensable.

Prix des deux volumes du pâtissier national, 8 fr.

COMPAGNIE DES

SALINS de la MÉDITERRANÉE

La SOUSCRIPTION PUBLIQUE aux 4,400 Actions de 500 francs de cette C^e sera ouverte du 12 au 15 juillet, à la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT 7, rue Lafayette, à Paris.

On peut souscrire par correspondance en envoyant les fonds. On verse 500 francs par action entièrement libérée. Les actions des Salins du Midi sont cotées actuellement 1,250 fr. à la cote officielle.

Les demandes inscrites avant l'ouverture de la Souscription publique ne seront pas réduites.

Envoi gratuit du Prospectus sur demande affranchie.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaux, etc. Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc. Trajet direct en chemin de fer.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Ecrire : Administration de la C^e concessionnaire PARIS, 22, Boulevard Montmartre

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois
200 — — — — —	4 — — — — —
300 — — — — —	5 — — — — —
400 — — — — —	20 — — — — —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal *L'ILLUSTRATION* dont le prix est de 18 fr.

Eaux minérales de Miers.

Gare de Rocamadour

HOTEL CARBOIS

à Alviagnac (Lot)

L'HOTEL CARBOIS situé dans un emplacement agréable réunit toutes les conditions de bien être propres à favoriser le traitement des Eaux.

Les étrangers qui fréquentent cet établissement y sont l'objet des attentions les plus délicates, chacun se plaît à le reconnaître.

M. Carbois, le seul de la commune d'Alviagnac actionnaire de la *Fontaine minérale de Miers*, offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

M. Carbois prie MM. les Voyageurs qui veulent bien descendre dans son Hôtel, de demander, en arrivant à la gare de Rocamadour,

L'Omnibus ed l'Hotel CARBOIS.

TIRAGES DE JUILLET

Garantie contre le risque de remboursement au pair

Obligations amorties	Cotées envir. à	Seront remb. à	Perte p. le porteur	Prix de la garantie
Ville de Paris 1871.....	411 »	396 25	14 75	0 5 c. p. titre
— 1871 quart.....	110 »	99 06	10 94	0 05
— 1869.....	420 »	398 35	21 65	0 45
Ville d'Amiens.....	107 »	100 »	7 »	0 05
Annuités Orléans-Châlons	545 »	500 »	45 »	0 05
Oblig. Domaniales d'Autr.	313 »	300 »	13 »	0 15

LA BANQUE PARISIENNE, 7, RUE CHAUCHAT, PARIS.

Bureau auxiliaire A, 41, rue de Rennes,

S'oblige à rembourser, au cours moyen du jour du tirage, les titres amortis ou à les remplacer au gré du porteur, par des obligations de même nature non-amorties.

Le porteur d'obligations n'a qu'à déclarer ses numéros en versant ou en envoyant le montant de la garantie.

Par correspondance joindre un timbre pour la réponse.

Lire la Notice dans le Capitaliste.

COMPLÉMENT FACULTATIF DU MUSÉE DES FAMILLES

MODES VRAIES TRAVAIL EN FAMILLE

Journal mensuel, le seul journal qui donne aujourd'hui des explications de petits ouvrages et travaux à l'aiguille. Patrons, Modèles, Broderies, Crochet, Tapisseries colorées, Tricot, Ouvrages nouveaux, Musique, Chiffres des abonnements en Broderie. — Paris, 7 francs par an ; Départements franco, 8 fr. 50 ; avec le *MUSÉE*, 13 francs et 16 francs. On s'abonne au *Journal du Lot*.

COPEAUX DE GOUDRON

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté s. g. d. g.)

La meilleure préparation de Goudron contre RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE

Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, saine et rafraichissante.

La boîte : 4 fr. 50.

ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE

LIEUTARD & C^e, 80, boulevard Sébastopol, PARIS

Dépôt à Cahors, Leffrage, rue du Portail-au-Vent.



12^e année

LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand format de 16 pages

RÉSUMÉ DE CHAQUE NUMÉRO :

Bulletin politique. — Bulletin financier.

Revue de toutes les valeurs de la Bourse.

Recettes de ch. de fer.

PAR Correspondance étrangère.

AN Coupons échus, appels de fonds, etc. Cours des valeurs en banque et en bourse. Bulletin agricole. Liste des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des abonnés. Renseignements.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes

1 fort vol. de 430 pages in-8°

Ouvrage le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour, contenant l'histoire de toutes les valeurs.

Paris — 7, rue Lafayette — Paris

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

Bureau : 29 rue Saint-Roch, Paris.

MUSÉE DES FAMILLES

Une livraison par mois avec dix à quinze magnifiques gravures inédites : un splendide volume par an. NOUVELLES, HISTOIRES, SCIENCES, VOYAGES, BEAUX-ARTS, ACTUALITÉS. Moralité irréprochable. Texte par A. Genevay, H. de la Blanchère, Bertoud, Comtant, Deslys, Etienne Marcel, Chalmel, Paul Cellières, R. de Navery, Verne, etc. Illustration, par A. de Bar, Bertall, Doré, Foulquier, Gavarni, Johannot, Lix, H. Scott, C. Gilbert, Kauffmann-Morin, etc. — Le volume de 1878 (45^e année de la collection) est en vente.

Collection : les 30 premiers volumes, chacun, 4 francs, port en sus ; les volumes suivants, 31 à 42, Paris, 6 francs, et 7 fr. 50. Les volumes 43 à 45, 7 francs ; Départements, 8 fr. 50 franco.

ENVOI D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN CONTRE 50 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE.